



Règle d'attribution des bourses étudiantes pour faire une présentation à un congrès.

Les demandes peuvent être soumises en tout temps

(English below)

Objectifs :

Permettre aux membres étudiants et stagiaires postdoctoraux d'assister à des congrès de niveau provincial, national et international, et de pouvoir y présenter des affiches ou des communications orales portant sur des résultats de recherches menées dans le cadre des objectifs du Centre SÈVE. Les membres étudiants ou stagiaires postdoctoraux doivent être sous la supervision d'un membre du Centre SÈVE. Les allocations couvriront jusqu'à 50% des frais de voyage autorisés, par personne admissible à recevoir cette allocation. Le remboursement des frais admissibles se fera après la tenue du congrès.

Il est prévu que, lors du congrès, l'autre partie des frais de voyage de l'étudiant sera assumée par son directeur.

Un maximum de 2 bourses par an et par directeur ou directrice de recherche sera offert pour tous les programmes de bourses étudiantes du Centre SÈVE jusqu'à l'épuisement des fonds. Une troisième bourse peut être accordée dans le cas d'une co-direction pour une personne étudiante inscrite dans une université québécoise et dont le directeur de recherche principal est un membre collaborateur du Centre SÈVE.

Responsabilités et admissibilité :

- La recherche présentée doit être reliée aux thèmes du Centre SÈVE.
- Les candidats ou candidates doivent être des stagiaires postdoctoraux ou des étudiants de deuxième et troisième cycles inscrits à temps plein dans une université du Québec.
- Les membres étudiants ou stagiaires postdoctoraux ne peuvent recevoir qu'une seule bourse du Centre SÈVE par année (incluant les bourses pour les Écoles d'été).
- L'affiliation au Centre SÈVE doit être précisée sur la première diapositive de la présentation orale ou indiquée sur l'affiche.



Centre SÈVE

RECHERCHE EN SCIENCES DU VÉGÉTAL

- Dans le cas d'une présentation à plusieurs auteurs, seul le présentateur peut recevoir une allocation de frais de voyage.
- Le directeur ou la directrice de recherche doit soumettre une demande pour chacun des membres étudiants ou stagiaires postdoctoraux et il ou elle doit être membre régulier du Centre SÈVE.
- Le directeur ou la directrice de recherche doit pouvoir fournir au Centre SÈVE la preuve que la personne étudiante ou le stagiaire postdoctoral a présenté ses travaux lors du congrès.
- Il n'est pas possible de demander une bourse de présentation à un congrès pour la participation aux Journées du Centre SÈVE.

Montants des bourses allouées :

Les personnes étudiantes et les stagiaires postdoctoraux sont admissibles à l'une des trois catégories de bourse suivantes :

- Les membres étudiants et les stagiaires postdoctoraux qui assisteront à un congrès organisé par une société scientifique provinciale se verront octroyés une allocation d'au plus de 350 \$.
- Les membres étudiants et les stagiaires postdoctoraux qui assisteront à un congrès organisé par une société scientifique canadienne, non québécoise, se verront octroyés une allocation d'au plus de 750 \$.
- Les membres étudiants et les stagiaires postdoctoraux qui assisteront à un congrès organisé par une société scientifique américaine ou internationale se verront octroyés une allocation d'au plus de 1 500 \$.

Modalités pour soumettre une bourse :

La demande de bourse doit être soumise 1 mois avant la tenue de l'activité. Les bourses sont octroyées pour les conférences entre le 1^{er} avril et le 31 mars de chaque année budgétaire.

Les directeurs ou directrices de recherche doivent remplir un formulaire de demande pour chaque personne étudiante et stagiaire postdoctoral. Le formulaire doit être demandé par courriel à l'adjointe administrative du Centre SÈVE.

Évaluation des demandes et annonce des décisions :

Centre SÈVE Université de Sherbrooke, 2500 boul. Université, Sherbrooke, QC, J1K 2R1 CANADA

Courriel : centreseve.sciences@usherbrooke.ca

Téléphone : 819-821-8000 poste 62001



Centre SÈVE

RECHERCHE EN SCIENCES DU VÉGÉTAL

La demande sera transférée au comité de la relève et le demandeur sera informé par courrier électronique :

- si la demande a été approuvée ;
- des modalités de remboursement des frais admissibles.

À la suite du courriel d'octroi, les directrices de recherche ont jusqu'au 31 mars de l'année en cours pour réclamer le montant octroyé à la suite de l'événement. La bourse sera versée au directeur ou directrice de recherche membre régulier du Centre SÈVE à qui elle a été attribuée.



Rules for awarding student scholarships to present at a conference.

Applications may be submitted at any time

Objectives:

To enable students and postdoctoral fellows to attend provincial, national and international conferences, and to present posters or oral communications on the results of research conducted within the scope of Centre SÈVE's objectives. Students or postdoctoral fellows must be under the supervision of a Centre SÈVE member. Awards will cover up to 50% of authorized travel expenses, per person eligible to receive the award. Eligible expenses will be reimbursed after the conference.

It is expected that, during the conference, the other part of the student's travel expenses will be covered by his or her director.

A maximum of two awards per year and per director will be offered for all Centre SÈVE student awards programs until funds are exhausted. A third scholarship may be awarded in the case of a co-supervision for a student registered at a Quebec university whose principal supervisor is a Centre SÈVE collaborator member.

Responsibilities and eligibility:

- The research presented must be related to Centre SÈVE's themes.
- Candidates must be registered as full-time postdoctoral fellows or graduate students in a Quebec university.
- Students or postdoctoral fellows may receive only one Centre SÈVE scholarship per year (including scholarships for Summer Schools).
- Centre SÈVE affiliation must be indicated on the first slide of the oral presentation or on the poster.
- In the case of a multi-author presentation, only the presenter may receive a travel allowance.



Centre SÈVE

RECHERCHE EN SCIENCES DU VÉGÉTAL

- The research supervisor must submit an application for each student or postdoctoral fellow and he or she needs to be a regular member of Centre SÈVE.
- The research supervisor must be able to provide Centre SÈVE with proof that the student or postdoctoral fellow has presented his or her work at the conference.
- It is not possible to receive an award for presenting at the Journées du Centre SÈVE.

Award amount:

Students and postdoctoral fellows are eligible for one of the following three award categories:

- Students and postdoctoral fellows attending a conference organized by a provincial scientific society will receive a maximal allowance of up to 350\$.
- Students and postdoctoral fellows attending a conference organized by a Canadian, non-Quebec scientific society will receive a maximal allowance of up to 750\$.
- Students and postdoctoral fellows attending a conference organized by an American or international scientific society will receive a maximal allowance of up to 1,500\$.

How to apply:

Applications must be submitted a month before the event. Scholarships are awarded for conferences between April 1 and March 31 of each fiscal year.

Research directors must complete an application form for each student and postdoctoral fellow. The form should be requested by e-mail from the Centre SÈVE administrative assistant.

Evaluation of applications and announcement of decisions:

The application will be forwarded to the training and recruitment committee and the applicant will be informed by e-mail:

- if the application has been approved;
- how eligible expenses will be reimbursed.

Following the award e-mail, research directors have until March 31 of the current year to claim the amount awarded following the event. The bursary will be paid to the Centre SÈVE research director to whom it has been awarded.